



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER**

22 rue de l'Hôtel de Ville  
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 083-218301133-20241017-2024101706-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt - quatre et le 17 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		M SCHILLINGER
FANGUIAIRE	Sandrine	X			(Arrivée à 19h00)	JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille		X		Cyrille HOURS
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X			(Arrivé à 19h00)	D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

**Conseillers municipaux en exercice : 19****Présents : 14**

Absents : 05

**Dont :**Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

**Délibération n° 2024-10-17-06****Objet : Modification de la délibération n°2024-01-22-08 du 22 janvier 2024**

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Par délibération n°2024-01-22-08 du 22 janvier 2024 le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'acquisition d'un ensemble de 7 parcelles situées quartier de Malaurie, cadastrées AD 109, 110, 111, 124, 125, 126 et 127 pour une surface totale de 1 745 m<sup>2</sup> pour un montant de 8 210 €.

L'étude notariale en charge de recevoir le projet de cession nous a informé d'une erreur concernant le projet : la parcelle identifiée AD 124, avait été présentée à la commune pour une estimation de 50,00 € (Cinquante euros) au sein de la composition du prix global de 8 210 € qui avait été proposé à la délibération du Conseil Municipal 22 janvier dernier, or cette parcelle était initialement présentée dans la succession pour un montant de 12 000,00 € (douze-mille euros).

Le propriétaire n'étant à ce stade en rien engagé par la délibération de la Commune, la cession portée à la délibération du 22 janvier 2024 doit donc être amendée.

La Commune ne souhaitant pas engager l'acquisition de cette parcelle (AD 124) à ce prix, il est donc proposé de retirer cette dernière du projet de cession et d'impacter le prix initialement projeté des 50 € concernés.

Vu, la délibération n° 2024-01-22-08,

**Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** l'acquisition de 6 parcelles situées quartier Malaurie cadastrées AD 109, 110, 111, 125, 126 et 127 pour un montant de 8 160 € (huit-mille cent-soixante euros).
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération
- **DIT** que les crédits correspondants sont portés au budget de la commune

**LE VOTE EST :**

**Adoptée à l'unanimité** des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

**Le Maire,**

**E. HUGOU**





Annexe à la délibération n° 2024-10-17-06 du 17 octobre 2024

PLAN DE SITUATION

